

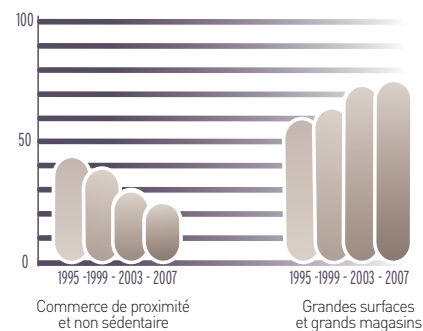
Valoriser les espaces marchands

En 2008, le commerce savoyard bénéficie toujours de trois points forts :

- une croissance démographique soutenue, supérieure à 1 % par an,
- une faible évasion commerciale, inférieure à 10% des dépenses des ménages,
- une fréquentation touristique représentant annuellement un apport complémentaire de 29 % à la population résidente.

En revanche, la Savoie ne peut échapper aux mutations nationales et régionales : transferts des parts de marché au profit des grands opérateurs du commerce, polarisation de l'offre et perte de vitalité des territoires ruraux et périurbains.

Evolution (en %) des parts de marché des principales formes de vente.



> La nécessité d'une logique territoriale

Pour les partenaires impliqués dans le développement commercial, l'enjeu est de traiter au mieux les contraintes et les opportunités qui façonnent les espaces marchands : rues, quartiers jusqu'aux grands bassins de chalandise.

> La rue

Un centre-ville de qualité est un atout pour les professionnels locaux, à la condition que les réglementations des secteurs sauvegardés et autres règlements locaux de la publicité ne soient pas trop dissuasifs. La Chambre de Commerce intervient aux côtés des groupements de commerçants pour maintenir un juste équilibre entre exigence architecturale et dynamisme commercial.

> Les quartiers

Pour les quartiers dégradés ou sensibles, et inscrits comme tels dans les Grands Projets de Ville de la Savoie, les plans successifs issus de la politique de la ville requièrent un volet commerce consistant pour répondre aux demandes largement exprimées par leurs habitants.

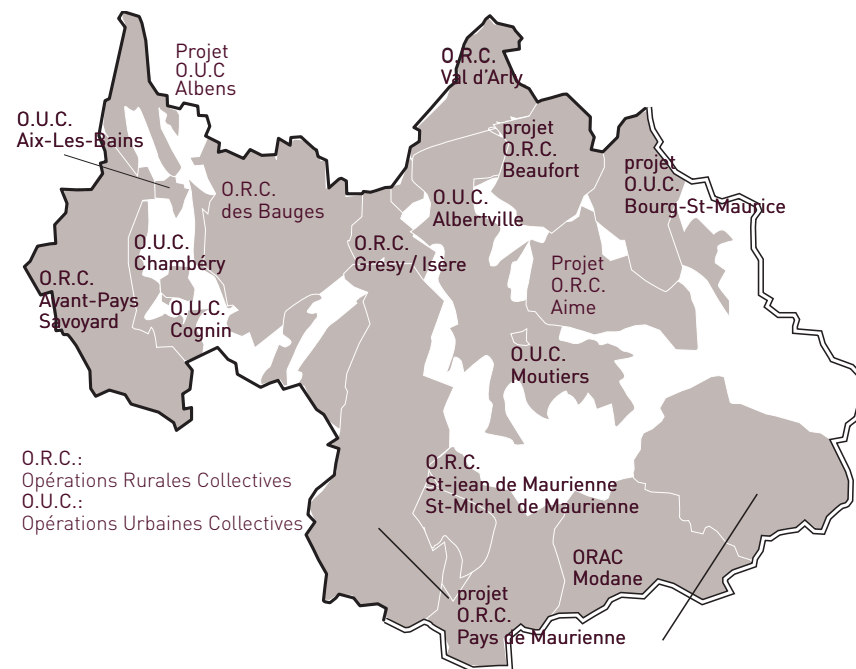
Les deux premières villes du département, Chambéry et Aix-les-Bains, rencontrent cette problématique.

Dans tous les cas, le maintien d'un tissu commercial diversifié est au cœur des préoccupations, comme en témoigne la nouvelle réglementation sur le droit de préemption des fonds et baux commerciaux. La CCI de Savoie est diversement sollicitée par les communes pour sa mise en œuvre locale.

> L'urbanisme

Les travaux d'urbanisme interfèrent directement avec l'activité quotidienne des commerçants. Leur bon déroulement nécessite dans la plupart des cas l'intervention de la CCI auprès des maîtres d'ouvrage afin de concilier les contraintes techniques et le bon fonctionnement quotidien des entreprises.

Opérations Collectives Urbaines et Rurales de Savoie. Etat au 2nd semestre 2007



Source : Chambre de Commerce et d'Industrie de la Savoie.

> Penser les territoires

La plupart des grandes opérations d'urbanisme ont pour objet la mobilité des personnes et des entreprises. A l'heure du développement durable, des PDU et PDE, les grandes enquêtes sur les déplacements des ménages de l'arrondissement de Chambéry révèlent le rôle positif d'une desserte commerciale structurée, et a contrario les risques d'hyper concentration de l'offre.

Ce risque a été très clairement pointé dans le SCOT portant le territoire de Métropole Savoie, qui comprend un volet commerce, élaboré conjointement par l'EPCI et la CCI de Savoie.

Le Schéma de Développement Commercial de la Savoie achevé en 2004 (à l'initiative de l'Etat et appuyé techniquement par l'établissement consulaire) a répondu avec succès au même objectif de développement commercial équilibré pour chacun des 7 territoires économiques du département.

> Dynamiser le secteur commerce

Face à un environnement fortement concurrentiel, l'adaptation individuelle et collective des entreprises commerciales à leur nouvel environnement est incontournable.

La conjugaison des efforts de l'Etat, des collectivités locales et territoriales, des Chambres consulaires, et des principaux intéressés a permis de mailler l'essentiel du département par des Opérations Collectives de Modernisation du Commerce et de l'Artisanat.

L'amélioration de l'outil de travail, les démarches de qualité et de progrès, l'expérimentation des nouvelles technologies de la communication pour mieux vendre, et un soutien accru à la transmission de l'entreprise sont les principaux acquis de ces opérations.

Dans un contexte d'évolution de la réglementation des implantations commerciales, la pérennité de cette dynamique dépendra en grande partie des stratégies pour le commerce inscrites dans les documents d'urbanisme sous la responsabilité des élus locaux.